

Formation aux procédures de travail RATP-Métro de couverture d'un chantier et de consignation du rail traction en préparation au test dispensé par la RATP

(*Règlementation interne RATP n'intégrant pas les préconisations du Décret 2017-694 « SECUFER »)

Contexte

Les entreprises intervenant sur ou à proximité immédiate de la plateforme des voies du Métro, doivent disposer d'une personne agréée par la RATP, en capacité de définir le plan de couverture et précéder à la consignation du rail traction.

Cette formation fait référence aux instructions de département ID53-1 et 53-4 de la RATP.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- **D'énoncer** les obligations des entreprises intervenantes vis à vis de la réglementation RATP.
- **D'identifier** les risques spécifiques liés à l'environnement ferroviaire.
- **D'assurer globalement la sécurité d'un chantier** dans le cadre des différentes configurations de travail à proximité immédiate ou sur la plateforme des voies.
- **D'analyser les paramètres** conduisant à la demande d'implantation d'un chantier.
- **De procéder** à l'instruction d'une demande de consignation.
- **D'établir** une couverture réglementaire du chantier et la pose des Mesures Complémentaires de Sécurité.
- **D'adopter** une conduite pertinente en cas de situation d'urgence.

Personnes concernées / Durée du stage

Sont concernés, les personnels amenés :

- **A établir un plan de couverture** sur la plateforme des voies du Métro
- **A instruire et réaliser** la consignation du rail traction.
- Il est conseillé de posséder des bases en matière de lecture et de compréhension du Français et réussite du stage circulation.
Connaissances de base en électricité. Test disponible sur : www.diaxens.com/info-formation
rubrique programmes
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : nous contacter pour précisions
- Nombre de stagiaires : maxi 8 personnes (idéalement 6)
- Durée du stage : 3 jours, soit 21h00
- Modalités : stage intra ou inter entreprise
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise)
intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi



Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : www.diaxens.com/info-formation

Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles
- Alternance entre apports théoriques et exercices de mise en situation
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnements oral et écrits
- Validation des connaissances par tests successifs et test global en fin de stage
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant

Suivi

- Feuille d'émargement par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Fiche d'appréciation détaillant chaque capacité acquise remise à l'employeur
Avis sur la capacité à se présenter au test RATP.

Conditions de réussite

- Salle adaptée permettant la projection / Tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, aucun EPI n'est requis.

Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Passerelle vers d'autres formations: Aucune
- Equivalence : aucune les formations métro, RER et Tram sont indépendantes
- Débouchés : Le détenteur de l'attestation délivrée permettra à l'employeur d'obtenir auprès de la RATP le badge d'accès aux voies, indispensable pour participer à un chantier
- Cette formation donne lieu à un test annuel par la RATP

Tarif et financement

Tarif sur devis en fonction de la localisation

Financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

Contenu de la formation

Risque train / risque électrique

Le travail sur quai et en bordure de quai

Travail avec Protecteur

- Choix
- Rôle
- Position
- procédure d'alerte
- interdits...

La couverture de chantier

- Principes généraux
- Identification de la « zone à couvrir »
- Matériel
- Règles de pose suivant les types de voies, de lignes et la topographie de la voie
- Présence d'un convoi dans la zone à couvrir ou à proximité
- Les raccords / Les terminus

Les feuilles de nuit (partie convois et chantiers)

- Lecture et analyse des feuilles de nuit
- Nature des convois
- Identification des Zone d'Evolution
- Les interdictions de coupure
- Déplacement de trains

La consignation du rail traction

- Se prémunir du risque électrique : Eloignement / consignation
- Zones d'abords immédiats
- Principe d'alimentation électrique d'une ligne (PR / section / Sous-Section / Section élémentaire)
- Rôle du coupon de protection
- Lecture de la feuille de nuit (partie alimentation électrique)
- Lecture du répertoire
- Lecture d'un schéma traction
- Procédure de consignation / Appel PCC
- Les MCS : pose / dépose / interdits
- Cas des chantiers en raccords / en terminus (lecture de la CSF)
- La consignation par section (CPS)
- L'attestation de consignation pour travaux